

**PROTOCOLE DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN
ENTRE**

La commune
de
représentée par : M. Fonction :

ou (rayer la mention inutile) M., propriétaire (ou son représentant)

et

M., représentant le groupe de familles ou le groupe familial sollicitant.

Objet

Le terrain désigné ci-après,, est mis à la disposition de
M.....
Domicilié à
représentant le groupe sollicitant, pour le stationnement temporaire de caravanes.

Durée

L'occupation est autorisée du au

Contribution à l'occupation des lieux

En contrepartie de la mise à disposition par la commune de, ou par le propriétaire ou son représentant (rayer la mention inutile), du terrain désigné ci-dessus pendant jours et de la fourniture d'eau, d'électricité et la collecte des ordures ménagères, une contribution de euros sera perçue à l'arrivée des occupants. Un reçu, établi en bonne et due forme, sera établi et remis au représentant du groupe sollicitant.

Obligations respectives

Le groupe sollicitant l'autorisation de séjour veillera au respect des lieux mis à leur disposition par la collectivité, le propriétaire ou son représentant. Les utilisateurs du terrain sont ainsi tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour que leur présence et leurs activités n'apportent ni gêne ni trouble de voisinage et, plus généralement, ne compromettent pas l'ordre public. La réparation des dégâts et/ou dommages, qui pourraient résulter de l'occupation du terrain désigné ci-dessus par le groupe sollicitant, incombent à ceux qui les ont occasionnés, conformément au principe général édicté par le Code civil (articles 1382 1384), et feront l'objet d'un remboursement.

La commune ou le propriétaire du terrain mis à disposition s'engage à fournir une alimentation en eau et en électricité, à mettre à la disposition des occupants une benne ou un container pour les ordures ménagères et à procéder à leur enlèvement régulier. A la fin du séjour, la commune ou le propriétaire délivrera une attestation (datée, signée et tamponnée), au représentant du groupe de familles ou du groupe familial sollicitant, qui fera état du respect ou non des obligations convenues.

Fait à, le

Le représentant de la commune

*Le représentant du groupe de familles
ou du groupe familial sollicitant*